



GOMME DE SANDARAC

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 19/09/2025

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : GOMME DE SANDARAC

CAS : 9000-57-1

EINECS : 232-547-8

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Vernis

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Courriel : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation / Entreprise	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse.

Effets physicochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible



GOMME DE SANDARAC

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/200/ et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 19/09/2025

SECTION 3 : Informations sur la composition

3.1. Substance

Ce produit ne contient pas de nanoformes

3.2. Mixte

Non applicable

SECTION 4 : Mesures d'urgence et premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours après inhalation : si la personne a été exposée à une très forte concentration de poussière, amenez-la à l'air libre

Premiers secours après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau et au savon.

Premiers secours après contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles
Si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement retirés, contactez-les. Continuez à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Premiers secours après ingestion : Rincer la bouche..

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Habituellement, le produit n'irrite pas les yeux et la peau.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produit ininflammable

5.3. Conseils aux pompiers

Instruction de lutte contre les incendies Refroidir les récipients exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher la contamination de l'environnement par les eaux usées issues de la lutte contre l'incendie.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste Procédure d'urgence : Éloignez le personnel inutile

6.1.2. Pour le personnel formé/sauveteurs
Équipement de protection Procédure d'urgence : Assurer une protection adéquate aux équipes de nettoyage
: Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris y compris la protection respiratoire.



GOMME DE SANDARAC

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/200/ et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 19/09/2025

6.2. Précautions environnementales

Éviter toute pénétration dans les égouts et l'eau potable. Informer les autorités en cas de déversement du liquide dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter tout rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière. Éviter la formation de poussière.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Spécificités et utilisations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle	:Évitez toute exposition inutile
Protection des mains	: Portez des gants de sécurité
Protection des yeux	: Portez des lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un équipement de protection
Protection respiratoire	:Dans des conditions normales, le masque n'est pas obligatoire

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

États physiques	:Lames brillantes, allongées, friables et transparentes
Couleur et odeur	:Jaune clair / légère odeur de résine
pH	: --
Point de fusion	: 130 - 150°C
Point d'éclair	: non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau, le benzène, l'huile de térébenthine Soluble dans l'alcool, l'éther et l'acétone Partiellement soluble dans le chloroforme, la térébenthine
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique



GOMME DE SANDARAC

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/200/ et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 19/09/2025

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Évitez l'humidité.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (répétée (exposition) : Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration : Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes
Aucune donnée disponible.

Autres informations
Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats de PBT et VPVB

Aucune donnée disponible



GOMME DE SANDARAC

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/200/ et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 19/09/2025

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

12.8. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux réglementations locales/nationales de sécurité en vigueur. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / AND 14.1. Numéro ONU

ADR/RID : -IMDG : -IATA : - Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement ADR/

RID : non IMDG Polluant marin : non IATA : non

14.6. Précautions d'emploi

Aucune donnée disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : exemption selon l'annexe V.8

15.1. Réglementations/législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Fiche de données de sécurité (FDS) de l'UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.